

Le Mouvement réformateur (MR)

Nicolas DEDECKER

Le Mouvement réformateur, parti agrégeant, sur un puissant tronc libéral, plusieurs formations plus petites, est parvenu, en juin 2007, à devenir le premier parti, en Wallonie et à Bruxelles. Cette performance historique, quoique quasi anéantie par la défaite aux régionales et aux européennes de 2009 et, plus encore, aux fédérales de 2010, a permis de mesurer la pertinence des évolutions subies par les libéraux francophones, de leur déconfectionnalisation de 1961 à leur association avec le FDF, puis avec d'anciens sociaux chrétiens conservateurs, en passant par leurs positionnements successifs sur la question économique, entre néo-libéralisme et libéralisme social. A ce titre, le parcours du Mouvement réformateur peut, pour bien des formations libérales européennes, servir d'exemple à suivre sur le long terme.

Organisation interne

Sa nature fédérative le distinguant essentiellement des autres partis francophones, le Mouvement réformateur est régi par une constitution enchevêtrant deux dynamiques distinctes. La première, classique, organise la vie du parti verticalement, de la base militante au sommet dirigeant. La seconde, propre à une structure fédérale, tend à gérer, à l'horizontale, les relations entre les composantes de l'organisation. En l'occurrence, entre les quatre formations associées au sein du Mouvement réformateur.

Organisation verticale du Mouvement réformateur

Les statuts du Mouvement réformateur, comme, du reste, ceux de son prédécesseur le PRL, présentent, dans leur organisation verticale, un classicisme des plus fréquents en Belgique francophone : partant d'une large base législative, son Congrès, pour concentrer, en son apex, l'essentiel des compétences aux mains d'un président unique élu au suffrage universel de ses membres. Dans l'application pratique de ces

dispositions statutaires toutefois, le Mouvement réformateur détonne par rapport à ses concurrents francophones, manifestant des caractéristiques typiques des partis de centre droit en général, et des partis libéraux en général, certaines paraissant même remonter à l'ancien parti libéral, qui se meut dans le système politique belge depuis 1846.

Le Congrès, formellement l'organe souverain du Mouvement réformateur¹, compte statutairement 5 900 délégués. L'absentéisme y est cependant assez élevé, puisque, à l'exception du congrès fondateur du Mouvement, en mars 2002, l'assistance officielle n'a jamais dépassé les 1 500 participants. Le Congrès discute et adopte les modifications statutaires, le corps doctrinal du parti et décide, sur proposition présidentielle, des participations gouvernementales. Aucune périodicité n'est prévue par les statuts, mais on en convoque en moyenne trois ou quatre par an (dont en général un Congrès statutaire et, système fédéral oblige, un Congrès électoral). Une évolution intéressante est à noter, qui témoigne de la forte dépendance personnelle de l'organisation réformatrice : le ressac sensible des Congrès doctrinaux sous la présidence de Didier Reynders (2004-2011). En effet, entre 1996 et 2004, soit avant que Louis Michel ne s'éloigne de la scène politique nationale, le parti organisa, en plus des congrès statutaires et/ou électoraux, seize congrès consacrés à la discussion de questions doctrinales. Entre 2004 et 2010, on ne relève plus que trois occurrences de ce genre d'assemblée. Deux organes intermédiaires resserrent ensuite la structure, de la base vers le sommet. Le comité général réunit potentiellement un petit millier de militants et se réunit théoriquement quatre fois l'an. Le Conseil du Mouvement réformateur, lui, ne compte plus que six dirigeants du parti (le président, le chef de file gouvernemental et les quatre vice-présidents) et soixante représentants des adhérents. Il est l'organe souverain du parti entre les Congrès.

Ces six dirigeants forment le Bureau exécutif du Mouvement réformateur. Le Bureau exécutif est l'instance de direction et de coordination politique du parti. Sa composition très restreinte en fait une exception dans le paysage politique francophone où les exécutifs partisans sont plus étoffés en général. Contrairement à la situation prévalant à l'époque du PRL et dans les autres partis francophones, les cadres du parti ne sont, à l'exception des six membres du Bureau exécutif, pas juridiquement invités à participer au Congrès, au Conseil et même au Bureau exécutif, sauf à se ravalier au rang d'adhérent lambda.

Après la défaite électorale de 2009, plusieurs personnalités estimèrent que dans les dernières années de la décennie deux mille, ces organes constitutifs, et en particulier le Bureau, avaient été délaissés au profit d'une instance qui, pour statutaire qu'elle fût², n'en restait pas moins théoriquement périphérique : l'intergroupe parlementaire. Composé des seuls parlementaires, celui-ci devait s'occuper de coordonner l'action politique des groupes parlementaires du MR. Or, convoqué chaque semaine par Didier Reynders, il se serait substitué au Conseil et au Bureau, coupant ainsi symboliquement l'élite du parti des militants³. Reste que cette instance est bien la seule de l'édifice

¹ *Statuts du Mouvement réformateur*, 2005, article 8, § 2.

² *Ibid.*, article 19.

³ C'est notamment la thèse de Gérard Deprez, président du MCC. *Le Soir*, 24 juin 2009.

institutionnel du MR à prévoir la participation des élites partisans seules et en tant que telles. Le Comité général eût pu jouer ce rôle, puisque lui seul admet explicitement les membres des exécutifs des quatre formations constituantes. Las, flanqué de 800 représentants des adhérents, on imagine qu'il peut difficilement s'y dérouler une discussion sérieuse des orientations partisans.

Le président du Mouvement réformateur est élu au suffrage universel des membres pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois⁴. Depuis l'adoption de cette mesure – en 1987 –, la plupart des élections se sont déroulées sans compétition. Ce fut le cas pour les élections de Jean Gol (1992), Louis Michel (1997), Daniel Ducarme (1999), Antoine Duquesne (2003) et Didier Reynders (2004). Il y a néanmoins deux exceptions notables : le duo Duquesne-Ducarme fut en 1989 concurrencé par le ticket Barzin-Herzet (1989) et, plus récemment, la compétition serrée pour la présidence mit aux prises Charles Michel et Daniel Bacquelaine (2011).

Bien que dotée statutairement, grosso modo, des mêmes compétences que ses autres collègues francophones, la fonction présidentielle au parti libéral, puis chez ses avatars successifs, n'a pas toujours coïncidé avec le pouvoir réel au sein du libéralisme belge. La distribution du pouvoir interne dépend traditionnellement, chez les libéraux, de leur présence ou non au(x) gouvernement(s). Lorsque le parti est au pouvoir, le véritable patron libéral siège systématiquement au gouvernement tandis que, dans l'opposition, leaderships réel et légal se confondent, et c'est le président du parti qui mène la fronde anti-gouvernementale⁵. Somme toute, le président libéral/réformateur n'est pas toujours la personne qui incarne le parti. Ainsi, si Jean Gol a réuni le libéralisme francophone sous la bannière du PRL en 1979, il quitte la présidence du parti en 1981, une fois conclues les négociations pour le premier gouvernement Martens-Gol, et confie formellement les clés du parti à un lieutenant assez effacé – de son propre aveu, Louis Michel. « Vous savez, c'est le rôle que j'ai joué lorsque Jean Gol était au gouvernement et moi à la présidence. Au MR, le rôle du président consiste à animer le parti »⁶. Une fois son PRL relégué dans l'opposition, et après, il est vrai, un intermède dyarchique désastreux, Jean Gol récupère la présidence du parti en 1992, jusqu'à son décès inopiné en septembre 1995. Louis Michel endosse l'habit présidentiel, de la même manière, entre 1995 et 1999. Une fois ministre des Affaires étrangères, il le laisse à Daniel Ducarme, tout en restant la figure tutélaire incontestable du parti. Les statuts du Mouvement réformateur adoptés le 24 mars 2002 consacrent cette distribution si typiquement libérale du pouvoir en instaurant, en leur article 13, la fonction de chef de file gouvernemental. Désigné par le Congrès ou, à sa demande, au suffrage universel des membres, c'est le chef de file gouvernemental qui dirige la campagne électorale et qui « conduit la politique du Mouvement réformateur au gouvernement fédéral et veille à la cohérence avec

⁴ *Statuts du Mouvement réformateur*, 2005, article 12, § 1 et 3.

⁵ Le seul chef de file libéral contemporain à avoir préféré la présidence du parti à un strapontin ministériel est aussi celui qui s'est le plus engagé dans une œuvre centralisatrice : Omer Vanaudenhove ; s'il mena les négociations préalables à l'établissement de la coalition sociale chrétienne-libérale de 1966, il laissa à Willy De Clercq le poste de Vice-premier ministre.

⁶ *Le Soir*, 20 août 2004.

l'action ministérielle aux autres niveaux de pouvoir »⁷. Sitôt gravée dans le marbre des statuts, cette répartition des tâches s'est trouvée bouleversée par la crise de l'été 2004. Celle-ci a conduit Didier Reynders à cumuler le poste de Vice-premier ministre, et donc de chef de file gouvernemental du MR avec la présidence de son parti jusqu'en janvier 2011. Certes, l'incarnation par un poids lourd intouchable fait partie, plus que dans les autres familles politiques, de la psyché libérale depuis des décennies. Et les évolutions doctrinales, stratégiques et même sociologiques, en partie, sont, ici plus qu'ailleurs, souvent surdéterminées par la personne du président. Cependant, la concentration formelle du pouvoir au Mouvement réformateur a atteint un paroxysme historique entre 2004 et 2010. Ce cumul n'aurait posé problème qu'aux casuistes s'il avait consacré un leadership incontesté. Or, à la différence des grands règnes des Vanaudenhove, Gol et Michel, Didier Reynders n'a pu profiter d'un réel vide du pouvoir pour s'imposer : c'est son prédécesseur qui l'a officiellement adoubé... en se gardant bien de quitter définitivement la scène politique nationale. On comprend dès lors aisément que, dans une configuration électorale et gouvernementale tangente, la question du cumul soit devenue un prétexte facile pour les promoteurs d'une révolution de palais moins strictement immobilière que le déménagement du siège du parti, en juillet 2006, de la rue de Naples vers l'avenue de la Toison d'Or... A son corps défendant, Didier Reynders a dû organiser l'élection pour sa succession en janvier 2011, donnant naissance à une situation inédite dans les rangs libéraux : la présence concomitante d'un président fort – Charles Michel – et d'un chef de file gouvernemental imposant – Didier Reynders.

Organisation horizontale du Mouvement réformateur

On l'a mentionné plus haut, le Mouvement réformateur n'est pas à proprement parler un parti. Il rassemble en effet depuis le 23 mars 2002 quatre composantes de tailles, de vocations et de traditions hétérogènes⁸. Sa constitution et, surtout, son fonctionnement se ressentent évidemment de cette essence fédérative mais asymétrique. L'organisation concrète du MR ne diffère d'ailleurs guère de celle qui prévalait à l'époque de la Fédération PRL-FDF-MCC entre 1998 et 2002 : un Comité exécutif paritaire (3 MCC, 3 FDF, 3 PRL et un président) et un Conseil de fédération (21 PRL, 8 FDF et 6 MCC) assuraient alors la coordination des trois composantes. Les organes du MR sont traversés aussi par cette structure fédérale. La composition du Congrès se décline ainsi en délégations de 4 200 délégués du PRL, 1 000 du FDF, 500 du MCC et 200 du PFF⁹. Le Comité général du MR rassemble le Comité permanent du PRL, le Comité du PFF, le Conseil général du FDF et le Parlement du MCC¹⁰. Le Conseil

⁷ *Statuts du Mouvement réformateur*, 2005, article 13, § 2. Notons que, sans que cela figure dans les statuts, le parti a coutume de désigner, aux différents niveaux de pouvoir, un chef de file. Serge Kubla le fut au gouvernement, puis au Parlement wallon, comme Didier Gosuin le fut en Région bruxelloise.

⁸ Les deux prémisses de la conclusion MR furent le pacte de fédération PRL-FDF en septembre 1993 et son élargissement au MCC, officialisé le 1^{er} décembre 1998.

⁹ *Statuts du Mouvement réformateur*, 2005, article 8, § 1^{er}. Nous avons vu plus haut combien la composition théorique du Congrès du MR différerait de sa fréquentation réelle.

¹⁰ *Ibid.*, article 9, § 1^{er}.

du MR, lui, se compose du président du MR et de ses quatre vice-présidents, et de soixante adhérents (29 PRL, 17 FDF, 11 MCC, 3 PFF)¹¹. Enfin, le Bureau exécutif du Mouvement réformateur accueille le président du MR, le chef de file gouvernemental et les quatre vice-présidents du MR¹². Ces derniers représentent chacun des partis fédérés, en pratique, pour le FDF et le PFF, leur président. Cette union statutaire sous un sigle commun a pu faire dire à certains observateurs qu'elle signait la dissolution de ses composantes, et en particulier du FDF, le plus puissant fédéré non libéral de l'attelage. « Le processus d'intégration produit d'ailleurs ses effets en peu de mois. Partout dans les médias, les initiales MR remplacent les anciennes étiquettes PRL, FDF ou MCC. Le parti d'Olivier Maingain organise bien, de-ci de-là, quelques conférences de presse à l'enseigne amarante, mais elles se font rares »¹³. Neuf ans après, il faut constater que, somme toute, l'intégration est restée superficielle¹⁴. Les débats des deux dernières années au Mouvement réformateur nous en ont fourni moult exemples. Au vrai, si une des composantes du nouveau parti s'est effectivement dissoute en son creuset, c'est, paradoxalement, la plus puissante d'entre elles¹⁵. Le PRL n'a en effet plus qu'une existence fictive : il n'existe plus que dans les statuts du MR. Ses instances ne se réunissent plus et il n'a plus de président. Contrairement au FDF et au MCC, qui disposent de leur propre corpus doctrinal, le programme et la doctrine du PRL sont ceux du MR. En Wallonie, les sections locales et les fédérations du PRL se sont *de facto* transformées en organes du Mouvement réformateur, accueillant par-ci par-là quelques mandataires MCC. A Bruxelles, Régionale libérale de Bruxelles et Fédération MR de Bruxelles, toutes deux présidées par Françoise Bertieaux, se confondent tandis que le FDF suit un cours indépendant des organes locaux du MR. Il en est de même dans les sections communales bruxelloises du MR. Par ailleurs, depuis la fondation du Mouvement réformateur, certains libéraux de la capitale ont souvent reproché au libéralisme bruxellois d'être entré en léthargie et d'avoir délaissé, voire déserté, la scène politique locale, laissant le champ libre à son allié FDF¹⁶.

Les composantes non libérales du MR : MCC et FDF

Le Mouvement des citoyens pour le changement mérite peu la qualification de parti. Sa morphologie, ses effectifs et le fait qu'il n'ait jamais affronté seul l'épreuve du suffrage en font plutôt une association semblable à celles que l'on trouve dans le paysage politique français. On pourrait en effet comparer le MCC à un de ces nombreux clubs agrégeant les partisans d'un homme politique donné, voire, tout au plus, à une de ces petites formations parlementaires arrimées à l'un ou l'autre des grands partis. Fondé en 1998 autour de Gérard Deprez, le MCC a en effet intégré d'emblée la Fédération

¹¹ *Ibid.*, article 10, § 1^{er}.

¹² *Ibid.*, article 11, § 1^{er}.

¹³ *Le Soir*, 14 décembre 2002, p. 4.

¹⁴ Nous écartons de la discussion le cas du PFF. Le parti libéral germanophone faisait déjà partie du PRL et de ses prédécesseurs. Il n'a donc pas véritablement intégré le Mouvement réformateur comme l'ont fait les deux autres composantes.

¹⁵ Didier Reynders lui-même partage ce constat. Voir *Le Soir*, 25 novembre 2005.

¹⁶ Notamment, au lendemain de l'échec de juin 2004, Marc Cools, actuel échevin libéral d'Uccle. Voir, entre autres *Le Soir*, 23 juin 2004 et *La Libre Belgique*, 9 et 10 octobre 2004.

PRL-FDF-MCC, puis le MR. Deprez, président du parti social chrétien entre 1981 et 1996, avait cru, quittant son parti après une térébrante guerre fratricide, pouvoir attirer avec lui une large part des cadres, des militants et des électeurs de l'ancien PSC, et en particulier ceux qui inclinaient le plus vers la droite de l'espace politique. Le pari, lancé avec la complicité de Louis Michel, a très largement échoué. Dès ses origines, le MCC s'est caractérisé par des effectifs lilliputiens : 324 personnes assistaient à son congrès fondateur ; 494 à peine élirent, par correspondance, sa première présidente Nathalie de T'Serclaes. Plus récemment, dans un contexte politique pourtant brûlant, soixante personnes assistèrent au Parlement des animateurs MCC, organisé à l'occasion des dix ans de la formation¹⁷. On peut d'ailleurs formuler l'hypothèse raisonnable que le MCC se serait proprement fondu dans la formation libérale s'il n'avait servi, dans les années qui ont suivi, d'antichambre symbolique pour les quelques mandataires et personnalités qui, comme Alain Courtois ou Richard Fournaux, ont quitté le monde social chrétien pour rejoindre le Mouvement réformateur. Aujourd'hui, comme hier d'ailleurs, le MCC ne pèse que du poids des quelques élus qui en revendiquent l'étiquette (Deprez, Marghem, Courtois jusqu'en 2010, Fournaux, Collard, etc.). Son influence, militante aussi bien qu'électorale est quasi nulle et la formation n'aurait sans doute aucune chance de subsister seule. Le MCC sait d'ailleurs gré au MR de lui donner voix au chapitre : les statuts du premier proclament, en leur article liminaire, que « le MCC (Mouvement des citoyens pour le changement) est une des composantes » du second¹⁸. Outre les dispositions fédératives déjà évoquées dans les statuts du MR, il faut aussi noter que l'article 20 de ces mêmes statuts a été spécialement écrit pour Gérard Deprez et son mouvement. Il stipule que « les élus du Mouvement réformateur au Parlement européen s'affilient au groupe politique de leur choix »¹⁹. Or, à l'époque, Gérard Deprez siégeait, réminiscence de son passé démocrate chrétien, dans le groupe du Parti populaire européen. Depuis 2004, le MCC a rejoint le Parti démocrate européen et son élu européen siège donc avec ses camarades MR et VLD dans le groupe à dominante libérale de l'ALDE (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe).

Le FDF présente, en revanche, une dépendance beaucoup moins affirmée à l'égard du Mouvement réformateur. Le pacte conclu en 1993 entre le PRL et le FDF pouvait certes triplement se justifier selon un angle historique, doctrinal et sociologique. En effet, les deux protagonistes pouvaient d'abord invoquer une histoire commune plus ou moins longue, s'étendant du cartel entre le PLP de la Région bruxelloise et le FDF aux élections au Conseil d'arrondissement de 1971 et, pour les législatives de 1974, entre ce dernier et le parti libéral, démocratique et pluraliste jusqu'à l'opposition conjointe du PRL et du FDF aux accords de la Saint-Michel. Ensuite, le départ, en 1985, de la fraction la plus progressiste du FDF, emmenée par Léon Defosset et Serge Moureaux, vers le parti socialiste, réduisit l'amplitude de postures socio-économiques jusqu'alors fort éloignées à l'intérieur même du parti régionaliste bruxellois. « Depuis lors, les

¹⁷ *Le Soir*, 6 juillet 2009. Selon l'organe officiel du MCC, 500 adhérents et 135 enfants ont participé, le 28 septembre 2008, aux festivités du dixième anniversaire, à Wavre. *L'Echo du citoyen*, 40, octobre-novembre-décembre 2008, p. 2.

¹⁸ MCC, *Mouvement des Citoyens pour le Changement-Statuts*, 2005, article 1^{er}, § 2.

¹⁹ *Statuts du Mouvement réformateur*, 2005, article 20.

positions se définissent plus aisément comme de centre-droit »²⁰. De l'autre côté, les vagues appels à une nation francophone de Jean Gol et l'opposition aux accords de la Saint-Michel purent convaincre d'un positionnement suffisamment affirmé sur le clivage linguistique. En tout état de cause, la relative indétermination doctrinale des deux partis sur leurs terrains favoris respectifs permit de pointer les complémentarités, non sans, notons-le, que certains FDF ne témoignent d'une certaine inquiétude en cette matière (« Nous serons l'aile rouge de la fédération »)²¹.

Enfin, on a pu souligner les similitudes, et les nombreux transferts, dans l'électorat bruxellois, entre les deux partis, une première fois, dans les années soixante-dix, des libéraux vers le FDF, et une seconde, dans les années quatre-vingt, du FDF vers le PRL²². Ces complémentarités ne peuvent toutefois faire conclure à la proximité d'une fusion, sous la bannière réformatrice, des deux composantes. Non faute de volonté, du côté du leadership libéral (quoique...), mais surtout parce que le FDF protège opiniâtrement son indépendance. Cette opiniâtreté s'accroît en basse conjoncture électorale et gouvernementale mais, en toute période, le FDF garde un fonctionnement autonome important. Ses organes et leur structure pyramidale (Congrès-Conseil général-Bureau, avec une place pour les organisations liges – femmes, jeunes, Centre d'études, etc.) en font, statutairement, un parti tout à fait classique. Il n'est d'ailleurs fait nulle mention du Mouvement réformateur dans les statuts du FDF. Tout au plus peut-on y trouver la discrète affirmation que c'est le Conseil général qui « approuve l'adhésion du FDF à des accords de partenariat avec un ou plusieurs autres partis »²³. Par ailleurs, dès le pacte de septembre 1993, liberté était laissée aux signataires de présenter des listes séparées à l'échelon communal. Cette liberté est encore statutairement autorisée par la constitution du Mouvement réformateur, qui prévoit qu'un Comité de liaison veille – sans obligation de résultat ! – « à la préparation des listes communes en vue des élections communales »²⁴. Le FDF et les libéraux bruxellois ont présenté, lors des élections communales d'octobre 2006, seize listes communes. Les tensions, même dans ces seize communes, n'ont pas manqué mais l'insuccès des listes FDF indépendantes à Jette, Koekelberg et Ganshoren a sans doute annihilé les dernières réticences à des listes communes systématiques²⁵. Dans les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, le FDF compte quatre bourgmestres, contre cinq à ses alliés libéraux. L'implantation locale du FDF ne fait donc aucun doute, à Bruxelles comme dans sa périphérie. Rompant avec son tropisme bruxellois, le FDF a aussi, depuis juin 2008, créé une fédération dans chaque province wallonne. Indépendamment du soutien

²⁰ J.-B. PILET, « Le Rassemblement wallon (RW) et le Front démocratique des francophones (FDF) : des partis victimes de leur succès ? », in P. DELWIT (éd.), *Les partis régionalistes en Europe. Des acteurs en développement ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2005, p. 270.

²¹ *Le Soir*, 14 septembre 1993.

²² P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2010 (2^e édition).

²³ *Statuts du FDF*, 2008, article 14, § 5.

²⁴ *Statuts du Mouvement réformateur*, 2005, article 22, § 2.

²⁵ Encore faut-il remarquer que ces trois communes n'étaient pas (plus) des bastions historiques du FDF et que ces échecs n'ont guère surpris les observateurs.

potentiel que recueilleraient ces fédérations, l'existence même de cette initiative peut s'interpréter comme une réaction de défiance à l'égard du MR. Lorsque le FDF proclame qu'il « sera présent en Wallonie, parce qu'il sait qu'il faut se baser sur des personnes conscientes des défis que les Francophones doivent relever pour ne pas se voir oubliés au fil des réformes institutionnelles », veut-il insinuer que le parti dont il fait partie n'œuvre pas, en Wallonie, dans ce sens ?

Sur la scène politique nationale en revanche, le FDF a clairement perdu l'influence qu'il exerça pendant les années soixante-dix, à l'exception sans doute de la problématique de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Le déclin électoral des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, qui fit peser sur lui la menace de ne plus pouvoir émarger au financement public des partis politiques, a du reste sans doute joué dans son arrimage avec le PRL. Depuis, le FDF se manifeste surtout lors des crises communautaires que traverse ponctuellement le pays. C'est ainsi qu'après les élections de 2007, certaines sorties de son président, concertées ou non avec les instances nationales du Mouvement réformateur, eurent une résonance politique et médiatique importante, notamment lors de la négociation sur BHV au printemps 2010. Hors ce domaine communautaire, souvent sous-traité au FDF par la présidence du MR, les mandataires amarante disposent de fort peu de visibilité au niveau national. L'autre dimension dans laquelle le FDF se fait encore entendre au-delà des frontières des communes qu'il gère et des attributions éventuelles de ses ministres, est celle des tensions qui agitent de temps à autre – et surtout en basse conjoncture électorale – le Mouvement réformateur. Souvent d'ailleurs, ces tensions titillent le FDF dans son *core business*, comme lors des négociations de la Saint-Polycarpe début 2002. Mais l'épisode Aernoudt en 2009 a montré que le FDF pouvait aussi monter au créneau sur d'autres questions : il s'est fait, en cette occasion, le paragon d'un libéralisme social duquel la présidence Reynders aurait tendu à s'éloigner. Cet épisode a donné – un instant – du crédit à l'hypothèse d'un éloignement, pour ne pas dire d'une rupture, du FDF et du MR. Et, même si aucun dirigeant amarante ne semble y songer, l'assouplissement des règles du financement public des partis politiques²⁶ pourrait un jour réveiller l'irrédentisme de certains, du côté de la chaussée de Charleroi...

Sociologie du Mouvement réformateur

Les cadres du parti

Dans un parti qui, traditionnellement, justifie d'un ancrage social moins dense que ses concurrents, les caractéristiques de ses catégories dirigeantes deviennent intéressantes sinon même fondamentales. Et, en particulier, celles de son président. En un demi-siècle, le parti n'a eu qu'un seul président bruxellois, alors que la capitale fut à la fois le berceau et le bastion du libéralisme belge²⁷. De manière moins surprenante, aucune femme n'a jamais occupé le fauteuil présidentiel. Ces constats, limités à la

²⁶ Il fallait un député et un sénateur pour y avoir accès. Désormais, il faut un député *ou* un sénateur. Or, si le Sénat semble, depuis 1993, inaccessible à un FDF autonome, ce n'est manifestement pas le cas de la Chambre.

²⁷ Le Schaerbeekois Roger Motz présida le parti libéral de 1945 à 1953 et de 1958 à 1961. Notons aussi que le Rhodien Norbert Hougardy assuma provisoirement la direction du PLP, en tandem avec Milou Jeunehomme, de juin 1968 à janvier 1969.

personne du *primus inter pares* libéral, peuvent aisément s'appliquer à la frange supérieure de l'élite partisane. Au cours de la dernière décennie, l'appareil libéral-réformateur a peu mis à l'avant-plan des personnalités bruxelloises et/ou féminines. Parmi les Bruxellois d'extraction libérale qui pèsent, aujourd'hui, au MR, tout au plus peut-on ranger l'ancien président du Sénat et bourgmestre d'Uccle, Armand De Decker, et, le cas échéant, Françoise Bertieaux, Françoise Schepmans et Corinne de Permentier. Encore celles-ci peuvent-elles surtout se prévaloir d'un notable ancrage local plutôt que d'un poids réel dans les orientations de l'appareil partisan national. Outre les trois Bruxelloises précitées, en Wallonie, seules Sabine Laruelle (mais elle n'est pas directement issue du monde libéral) et Christine Defraigne, voire, plus récemment, Véronique Cornet ont pu légèrement augmenter la proportion des femmes qui comptent à l'avenue de la Toison d'Or. Mais, en regard des autres partis belges, la surreprésentation masculine dans l'élite réformatrice est patente. Si le penchant wallon du MR se trouve lissé par l'adjonction de Bruxellois via les composantes non libérales du parti (Maingain, Gosuin et Clerfayt pour le FDF), celles-ci ne se caractérisent pas non plus par un paritarisme militant. La distribution des portefeuilles ministériels consacre ce tropisme masculin du libéralisme francophone : alors que la Fédération PRL-FDF-MCC entre tambour battant dans tous les gouvernements après les élections de juin 1999, elle ne désigne que des ministres masculins. Le biais sera très légèrement corrigé par l'arrivée de Sabine Laruelle et de l'éphémère Gisèle Mandaila (FDF) dans l'équipe Verhofstadt II. Outre ces deux déficits, géographique et sexuel, les sphères dirigeantes du Mouvement réformateur souffrent aussi d'une légère carence générationnelle. En effet, entre la génération de Didier Reynders (1958) et celle de Charles Michel (1975), peu de personnalités d'envergure ont émergé ces dernières années. Le décès inopiné de Jacques Simonet (1963-2007) a privé le parti d'un leader, bruxellois de surcroît, qui eût pu assurer la transition entre ces deux générations. Au surplus les décès prématurés d'Antoine Duquesne (1941-2010) et de Daniel Ducarme (1954-2010) ont contribué à l'impression de superbe isolement autour de Didier Reynders, après le départ de Louis Michel pour l'Europe.

Au-delà de ces évidences assez impressionnistes, la seule enquête véritablement scientifique sur les « élites » réformatrices a été réalisée par le Centre d'étude de la vie politique de l'ULB, au cours d'un congrès tenu à Bruxelles le 5 avril 2003²⁸. Elle analyse une plus large couche des effectifs du MR, puisqu'elle a sondé l'ensemble des participants au congrès. Le caractère très masculin de l'appareil réformateur s'y confirme²⁹ ; on y constate aussi que les cadres intermédiaires du parti sont en majorité universitaires (53,4% des répondants³⁰) et issus des grandes villes, en particulier de... Bruxelles³¹. Cette constatation n'est qu'apparemment contradictoire avec notre propos, étant donné que, le congrès ayant eu lieu à Bruxelles, il est logique que les Bruxellois aient été en cette occasion surreprésentés et que l'absence de personnalités

²⁸ Pour une présentation extensive des résultats de cette enquête : P. DELWIT, B. HELLINGS, E. VAN HAUTE, « Les cadres intermédiaires du PSC et du Mouvement réformateur », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1804-1805, 2003.

²⁹ *Ibid.*, p. 35.

³⁰ *Ibid.*, p. 38.

³¹ *Ibid.*, p. 41.

bruxelloises « de poids » au sommet du parti n'est pas exclusive d'une présence plus fréquente dans les strates intermédiaires du parti. Les cadres intermédiaires réformateurs sont quasi tous belges « de souche »³² et se partagent en croyants (44,5%) et non-croyants (55,5%). Ces deux caractéristiques recourent celles des électors MR. La quasi-parité entre croyants et non-croyants, parmi les cadres intermédiaires du parti, témoigne de la réussite d'un processus d'ouverture aux catholiques entamé dès 1961, et dont l'accueil, entre 1998 et 2004, de figures du parti social chrétien, puis du CDH, à travers le MCC, n'a été, somme toute, qu'une déclinaison contemporaine. Notons aussi l'infime proportion de congressistes n'appartenant pas à la composante libérale du MR : à peine 6,58% de FDF et 3,13% de MCC³³. A en juger par ces maigres effectifs, on mesure le désintérêt, en tout cas chez les cadres intermédiaires du FDF, à l'égard de la formation qui les chapeaute...

La description du profil type du candidat MR aux élections du 10 juin 2007 permet d'approfondir la description. Celui-ci était un homme (53,1% des candidats), âgé de 35 à 44 ans (34,5%), professionnel de la politique (60%), universitaire (70,4%), plutôt urbain que rural (28,3% résidaient dans une commune de plus de 60 000 habitants), exerçant un mandat politique, surtout local (76,6% des cas)³⁴. Notons que la proportion de candidates diminue sensiblement chez les élus : on passe alors de 46,9% à 31%³⁵. Parmi les candidats aux régionales de juin 2009 dans la capitale, des différences intéressantes existent entre le contingent libéral et celui des candidats FDF. Tout d'abord, alors que le FDF semble avoir pris acte de la multiculturalité de la Région de Bruxelles-Capitale (dix de ses quarante-trois candidats étaient issus de la diversité), cela ne paraît pas être le cas des libéraux bruxellois, qui ne présentèrent que cinq candidats (sur cinquante-quatre) d'origine maghrébine, subsaharienne ou turque³⁶. A l'heure où certains observateurs s'interrogent sur le réflexe communautaire qui influencerait largement les choix électoraux, ce déficit s'est à l'évidence avéré délétaire.

Les adhérents et les militants

Le parti libéral belge et ses héritiers, en particulier francophones, ont en commun avec leurs coreligionnaires européens leur peu d'intérêt historique pour leurs adhérents. Issus d'un parti de cadres quasi archétypique, le PRL puis le Mouvement réformateur en ont gardé une certaine négligence dans la gestion de leurs fichiers de membres. Couplée au désintérêt traditionnel de la recherche scientifique à l'égard des partis libéraux, cette négligence nous contraint à présenter un tableau très incomplet de la base réformatrice. Au moins les déclarations faites pour *Res publica*, les données

³² 96,7% des congressistes sont belges, nationalité du père de 87,9% d'entre eux... *Ibid.*, p. 36

³³ *Ibid.*, p. 52.

³⁴ R. DANDOY, N. DE DECKER, J.-B. PILET, « Le profil des élus et des candidats francophones aux élections fédérales du 10 juin 2007 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1981-1982, 2007, p. 24.

³⁵ *Ibid.*, p. 25.

³⁶ Parmi ceux-ci, seules Fatoumata Sidibé et Gisèle Mandaila, toutes deux FDF, siègeront au Parlement bruxellois.

recueillies par le Cevipol et les résultats publiés depuis que l'élection présidentielle s'effectue au suffrage universel des membres nous donnent-ils une estimation relativement fiable du nombre de membres.

Tableau 1. Effectifs du PRL, puis de la composante libérale du MR³⁷

1989	45 824	1999	38 904
1990	46 430	2000	38 700
1991	40 000	2001	37 900
1992	40 000	2002	35 870
1993	34 400	2003	34 485
1994	35 300	2004	29 820
1995	33 050	2005	30 630
1996	35 463	2006	30 131
1997	37 795	2007	30 686
1998	38 885	2010	33 056

On constate une baisse régulière du nombre d'adhérents ces dix dernières années, avec une déperdition sévère entre 2003 et 2004. Celle-ci s'explique peut-être par une reprise en mains des registres d'adhésion et une élimination des doublons, son volume (à peu près 5 000 membres) correspondant précisément aux effectifs revendiqués par le FDF. Ceci étant, le flou reste patent, au MR, quant à la ventilation des effectifs par formation, MCC et FDF³⁸ – surtout – étant assez rétifs à ouvrir leurs registres – quand ils existent... – aux autorités réformatrices. On sait par ailleurs que les plus grosses fédérations provinciales sont celles de Liège et du Hainaut, avec près de 8 000 membres. Mais c'est dans le Brabant wallon que se trouvent, proportionnellement, le plus grand nombre d'adhérents au Mouvement réformateur³⁹. Bruxelles pèse relativement peu⁴⁰.

A côté de ces chiffres, et des appels rituels à la société civile et à la base, qui accompagnent les discours d'investiture présidentielle⁴¹... et les inventaires postélectorales⁴², il convient de cerner, rapidement, dans quelle mesure ces appels se

³⁷ Sur la base des déclarations officielles effectuées, tous les deux ans, pour la « Morphologie des partis francophones », que publie la revue *Res Publica*. La présence de nombres « ronds » indique, plus qu'un hasard arithmétique, une méconnaissance précise des effectifs partisans.

³⁸ Pour l'élection de janvier 2011, les proportions annoncées étaient les suivantes : 1 684 membres pour le MCC, 6 165 pour le FDF et 25 600 pour la composante libérale.

³⁹ 4 600 membres pour une population provinciale totale trois fois moindre que dans le Hainaut.

⁴⁰ Voir J.-B. PILET, E. VAN HAUTE, « Morphologie des partis politiques francophones 2006-2007 », *Res Publica*, 50/2, 2008, p. 215.

⁴¹ Voir *Le Soir*, 11 octobre 2004.

⁴² Voir notamment « Le mot de Gérard Deprez », *L'Echo du citoyen*, 44, juillet-septembre 2009, p. 4.

concrétisent. En effet, en apparence, les statuts du Mouvement réformateur laissent une large place à l'expression de ses membres et de l'ensemble des citoyens. Tout d'abord, ce sont bien les membres qui élisent le président du Mouvement. Nous avons vu toutefois que la compétition électorale était, en ces occasions, très contenue. Par ailleurs, les statuts du Mouvement réformateur tracent, en proclamant l'œcuménisme du parti, une frontière très étanche entre membres et non-membres : leur article 6 stipule que « tout citoyen manifestant par écrit le souhait, renouvelable chaque année, de soutenir les orientations du Mouvement réformateur est associé aux activités. Sa voix est consultative »⁴³. On s'en doute, cette disposition a fort peu été suivie d'effets... Assez paradoxalement, alors qu'il proteste de son ouverture à la société civile, le Mouvement réformateur ne fait plus guère de place, statutairement, aux anciennes organisations du (certes petit) pilier libéral. Celles-ci avaient pourtant voix au chapitre dans les organes du PRL. Mais aujourd'hui, même si autour du parti gravitent encore des associations affiliées (Seniors réformateurs, Mouvement réformateur international, Femmes réformatrices, Jeunes réformateurs, ainsi que le Centre Jean Gol cohabitent au quartier général de l'avenue de la Toison d'Or), les organisations sociales libérales, qui pouvaient se prévaloir d'un ancrage, limité mais réel, dans la société civile et dans le monde associatif, ont disparu de l'organigramme du MR⁴⁴.

Evolution électorales

Alors qu'il était jusque-là confiné à la subsidiarité électorale, derrière les deux géants catholique et socialiste, le parti libéral réalise aux élections de 1965 une percée historique. Profitant de la signature du pacte scolaire, qui apaise les tensions sur le clivage philosophique, le nouveau PLP (parti pour la liberté et le progrès) débauche une série de dirigeants de l'aile droite du PSC et conquiert par là une frange importante de l'électorat catholique. Entre 1961 et 1965, il passe ainsi de 12,33% – son étiage ordinaire depuis le scrutin universel masculin – à 21,61% des voix sur l'ensemble du royaume (de 11,15% à 25,39% en Wallonie, de 11,62% à 16,48% en Flandre, et de 15,8% à 30,22% dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde). Ce résultat exceptionnel sera suivi par un très léger tassement (en Flandre, mais pas en Wallonie) attribué à l'unitarisme viscéral du président Omer Vanaudenhove, qui mènera à la scission du parti en 1971, entre une formation flamande, une formation wallonne et plusieurs petites chapelles bruxelloises. S'il faudra plusieurs lustres pour que le libéralisme belge retrouve son niveau de 1965, notamment à cause des picrocholines querelles bruxelloises et de la concurrence des formations régionalistes durant les années soixante-dix, la surrection libérale de 1965 a profondément redistribué les cartes politiques et électorales. La famille libérale faisait désormais partie des « grands » de la scène politique, après avoir servi de petite formation d'appoint. Du côté francophone, le PLP wallon, qui accueille en 1976 plusieurs leaders (Jean Gol, François Perin, Etienne Knoops) d'un Rassemblement wallon en déroute, sera la matrice du PRLW, puis, en 1979, d'un parti réformateur libéral qui, sous la férule

⁴³ *Statuts du Mouvement réformateur*, article 6.

⁴⁴ Jusqu'à la constitution du Mouvement réformateur, les statuts du PRL (article 6) prévoyaient ainsi la présence de deux représentants de la CGSLB, de deux représentants du SLFP et de deux représentants de la Ligue des mutualités libérales au Comité permanent du parti.

de Jean Gol, réunira enfin libéraux wallons et bruxellois. La première expérience législative du PRL, en 1981, sera très encourageante : le PRL passe, en Wallonie, de 16,76% à 21,73%. Le résultat moyen à Bruxelles est dû surtout à un FDF qui brille de ses derniers feux électoraux (il récoltait encore près de 28% sur BHV en 1977 et en 1978) mais phagocyte encore une large part de l'électorat libéral. Surtout, ces élections aboutissent à la constitution du premier gouvernement Martens-Gol, qui couronne définitivement Jean Gol. Le PRL restera au gouvernement, fort d'une posture néo-libérale, jusqu'en 1988, lorsqu'il fut relégué dans l'opposition malgré une fort honorable prestation aux élections de novembre 1987. Cette relégation se prolongera jusqu'en 1999. De cette période d'opposition d'une longueur inédite, marquée par la défaite sévère de 1991, puis par le sursaut de 1995, où, malgré un bon résultat, l'isolement de Jean Gol face à ses adversaires et la situation flamande contraignent les libéraux à poursuivre leur traversée du désert⁴⁵, les libéraux francophones, dirigés par Louis Michel depuis le décès de Jean Gol, sortirent au prix d'une assez profonde rénovation, doctrinale, organisationnelle, et stratégique. Le retour des libéraux au gouvernement ne se fit toutefois pas, notons-le, à la suite d'une victoire électorale : si la Fédération PRL-FDF-MCC gagna, le 13 juin 1999, un peu moins d'un point de pour cent en Wallonie, elle en perdit deux dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Les élections du 18 mai 2003, elles, portèrent les libéraux à un maximum historique en Wallonie et à la reconduction du bail réformateur au gouvernement fédéral. Ce plafond sera encore dépassé en juin 2007. Entre-temps, la défaite de 2004 avait rendu possible, aux niveaux régionaux, la constitution d'alliances excluant le Mouvement réformateur. Les élections du 7 juin 2009 seront pour lui un coup d'arrêt aussi brutal qu'inattendu. En effet, le MR recule, à cette occasion, à un niveau inférieur à celui de 1995 ; à Bruxelles, il faut remonter aux années soixante pour voir l'addition des résultats libéraux et du FDF atteindre un niveau aussi faible... Quant au résultat du scrutin fédéral du 13 juin 2010, il fut plus décevant encore ; le Mouvement réformateur totalise à peine 22,25% des suffrages en Wallonie. A Bruxelles, le MR ne devance le parti socialiste que d'une courte tête alors que dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde il passe pour la première fois sous la barre des 20%.

Sur le long terme, les données qui précèdent témoignent de l'installation durable du PRL, puis du MR, à un niveau qui leur a permis au fil du temps de contester au PSC la place de deuxième parti, puis de confortablement s'approprier cette position et enfin, fait inédit depuis le XIX^e siècle, de devenir le premier parti en Wallonie lors des élections de juin 2007. Cette *pole position* ne s'est toutefois pas confirmée en juin 2009 et 2010, mais il n'en reste pas moins que la deuxième place réformatrice n'est plus contestée depuis trois décennies en Communauté française. A Bruxelles, la déperdition électorale du FDF, au cours des années quatre-vingt, s'est largement effectuée au profit du PRL. La proportion des résultats cumulés des deux composantes s'est inversée, au point qu'aujourd'hui la plupart des observateurs, intéressés ou non, estiment qu'à Bruxelles, le vote FDF pèse pour un tiers environ du vote réformateur. Cela dit, le résultat cumulé des deux partis est tendanciellement à la baisse depuis les années

⁴⁵ Le PRL-FDF participera toutefois au gouvernement bruxellois, en coalition avec le parti socialiste.

quatre-vingt, dans une capitale dont, il est vrai, les caractéristiques sociologiques ne font plus guère une terre d'élection libérale. A moins, comme nous l'avons suggéré plus haut, que ce ne soient plutôt les élites réformatrices qui, elles, ne concordent plus avec les réalités démographiques bruxelloises.

Tableau 2. Résultats du PRL, puis du MR, depuis 1981

	Wallonie (+ régionales)	BHV	BHV avec FDF (Région de Bruxelles)
1981	21,73	12,22	29,41
1985	21,16	19,75	28,03
1987	22,22	19,00	27,18
1991	19,81	15,98	24,92
1995 *	23,91 (23,67)		22,97 (34,98)
1999 *	24,72 (24,69)		20,70 (34,41)
2003	28,47		21,61
2004 *	(24,29)		(28,02)
2007	31,12		22,73
2009 *	(23,41)		(26,46)
2010	22,25		19,17

* Elections régionales, en Wallonie et à Bruxelles-Capitale. Les cantons flamands de Hal et Vilvorde ne sont pas concernés par ces scrutins.

De fait, la sociologie électorale du Mouvement réformateur est bien celle d'un grand parti de droite contemporain avec, toutefois, une implantation locale moins prégnante qu'ailleurs ; le MR dispose de peu de bastions électoraux : certaines communes de Bruxelles (Uccle et le Sud-est de la Région), et le Brabant wallon, surtout central et oriental, lui sont systématiquement acquis, mais pour le reste ses places-fortes imprenables sont rares ⁴⁶. Hors ce léger hiatus, les attributs sociologiques de l'électorat de droite apparaissent d'autant mieux que le MR évolue dans un créneau politique fort peu concurrentiel en Belgique francophone. Aux élections législatives du 10 juin 2007, 34% des cadres du secteur privé, 46% des professions libérales et 54% des commerçants ont accordé leur suffrage au Mouvement réformateur. En revanche, seuls 17% des ouvriers et 16% des chômeurs les ont imités ⁴⁷. En termes socio-économiques donc, l'électorat MR paraît assez typé. Mais sur d'autres aspects, les divers recadrages du discours et des pratiques du parti ont mené à un électorat un peu plus mitigé. Ainsi, son électorat se compose quasi paritairement de catholiques (45,4%) et de non-croyants (45,8%) ⁴⁸, preuve de la réussite de son ouverture, proclamée depuis

⁴⁶ Voir C. VANDERMOTTEN, P. MEDINA LOCKHART, « La géographie du libéralisme belge et européen », in P. DELWIT (éd.), *Libéralismes et partis libéraux en Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2002, p. 63-66.

⁴⁷ Données issues de l'enquête « sortie des urnes » effectuée le 10 juin 2007 à Bruxelles et en Wallonie par le Centre d'étude de la vie politique de l'ULB. Le traitement et l'analyse de ces données ont fait l'objet de l'ouvrage *Le vote des Belges*, cité à la note suivante.

⁴⁸ N. DE DECKER, G. SANDRI, « Le vote des catholiques », in P. DELWIT, E. VAN HAUTE (éd.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie, 10 juin 2007)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2008, p. 31.

1961, et approfondie après la campagne de transferts de cette dernière décennie. En revanche, il ne récolte, assez logiquement, que peu de suffrages chez les musulmans ⁴⁹, notamment parce qu'il a peu ouvert, à Bruxelles, ses listes aux « nouveaux Belges ». En conséquence, son électorat est, dans le spectre des quatre partis démocratiques francophones, celui qui affirme le plus fermement son ethnocentrisme ⁵⁰. Si, sur les questions de société, son électorat est plutôt conservateur, on trouve cependant une frange non négligeable (30% en Wallonie et 26% à Bruxelles) de ses électeurs parmi les « libéraux culturels » ⁵¹. L'électorat du Mouvement réformateur se dessine ainsi suivant les traits qui ont façonné le parti à travers son histoire, de l'élargissement aux catholiques aux ambiguïtés sur les questions éthiques, de l'héritage libéral bourgeois aux hésitations sur la problématique de l'immigration, en passant – mais alors très vite – par le gauchissement du libéralisme social.

Idéologie, doctrine et programmes

En 1989, après la relégation du PRL dans l'opposition, la défaite des élections européennes et la relative mise à l'écart de Jean Gol au profit de la présidence bicéphale de Ducarme et Duquesne, un rapport interne – rédigé entre autres par Didier Reynders – prônait le retour aux inflexions sociales d'un libéralisme authentique, invoquant notamment les mânes d'un Paul Janson, libéral progressiste s'affirmant tout à la fois libéral, républicain et socialiste dans la Belgique bourgeoise de la Belle Époque. Reste que, face aux gouvernements de coalition rouge-romaine qui exerçaient le pouvoir à l'époque, et dans un contexte où le plan global imposait des hausses d'impôts importantes, le message de l'opposition libérale garda, jusqu'au décès de Jean Gol, les formes classiques de la dénonciation d'une fiscalité abusivement développée et d'un État-providence hypertrophié.

Lorsqu'il succède à Jean Gol, Louis Michel soumet son parti à un toilettage doctrinal assez inédit. Historiquement peu porté à l'élaboration doctrinale, le libéralisme francophone est ainsi soumis, bon gré mal gré, à une redéfinition de son message, qui a pour effet de le repositionner dans le paysage politique francophone. Les rencontres et congrès qui matérialisent ce processus abordent, de fait, des contenus qui dénotent dans la phraséologie libérale : on y parle du « juste État », ou de l'« humanisme libéral ». Louis Michel n'a de cesse de réaffirmer la nécessité de renforcer l'autorité publique face aux pouvoirs financiers. Et il contraint ses troupes à une courbe rentrante sur la question de l'immigration, où certains libéraux – surtout bruxellois – s'étaient rendus coupables de dérapages douteux. Citons, pour illustration, la proposition de loi, déposée le 10 octobre 1995 par Jacques Simonet et visant à organiser le rapatriement des chômeurs étrangers ⁵².

⁴⁹ Voir G. SANDRI, N. DE DECKER, « Le vote des musulmans », in P. DELWIT, E. VAN HAUTE (éd.), *op. cit.*, p. 39-53.

⁵⁰ E. VAN HAUTE, « Ethnocentrisme versus universalisme : des comportements discriminants ? », in P. DELWIT, E. VAN HAUTE, *op. cit.*, p. 106.

⁵¹ P. DELWIT, « Questions de société et comportement électoral en Belgique », in P. DELWIT, E. VAN HAUTE, *op. cit.*, p. 90.

⁵² <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/49/0115/49K0115001.pdf>

Qu'un président du parti réformateur libéral se pose, à la fin des années quatre-vingt-dix, en partisan d'une cotisation sociale généralisée, d'une taxation accrue des transactions financières et des revenus immobiliers et d'une harmonisation fiscale (par le haut !) au niveau européen, ne laisserait pas d'étonner, à son réveil, un analyste politique cryoconservé au début de la même décennie. L'analyse quantitative du programme réformateur pour les législatives de 2003, sur la base d'une méthode internationalement reconnue, a même pu, pour le coup, arriver à ces conclusions surprenantes, contre-intuitives et, pour tout dire, peu opératoires : « le programme du CDH est le programme qui se rapproche le plus du centre, alors que ceux d'Ecolo et du MR peuvent être clairement identifiés comme étant de centre-gauche »⁵³. Ces notables modifications du message libéral, pour réelles et surprenantes qu'elles soient, n'en restent pas moins dans les frontières de l'admissible pour le gros des troupes réformatrices libérales. Louis Michel a beau déclarer, à l'encontre de l'orthodoxie libérale des décennies précédentes, qu'il « ne croi[t] pas à l'histoire de « Moins d'Etat, mieux d'Etat » », le programme de sa Fédération PRL-FDF-MCC pour les élections de 1999, celles de l'apogée du libéralisme social, n'en postule pas moins que l'« Etat doit le plus souvent se cantonner dans un rôle d'arbitre » et revendique « l'assainissement des finances publiques par la réduction des dépenses, l'allégement de la fiscalité et de la parafiscalité dont le niveau est devenu intolérable, et la privatisation des entreprises publiques ». De même, Louis Michel ne se départit pas de l'atavique méfiance libérale à l'égard des institutions syndicales et mutuellistes : « les mutuelles et les syndicats remplissent un rôle primordial dans notre société. Mais il n'est pas tolérable qu'ils se substituent au pouvoir politique en se soustrayant à la sanction de l'électeur »⁵⁴. C'est, au reste, sous la bannière d'une impérieuse réforme fiscale, crédo typiquement libéral s'il en est, qu'est menée la campagne de la Fédération PRL-FDF-MCC pour les élections générales de 1999. Et, quatre ans plus tard, c'est sous la revendication d'un approfondissement de la réforme fiscale lancée sous le gouvernement arc-en-ciel que le MR s'engage dans le combat électoral. Même si, parallèlement, le parti réclame une augmentation du budget des soins de santé équivalente à celle qui figure dans le programme socialiste.

Le départ de Louis Michel et le couronnement du ministre des Finances depuis 1999 n'ont pas formellement mené au renoncement à la doctrine du libéralisme social. Mais, de fait, plusieurs indices laissent suggérer que le Mouvement réformateur a réendossé une doctrine plus conforme, au moins dans les domaines économiques et sociaux, à la tradition libérale. Tout d'abord parce que le MR se consacre désormais beaucoup moins à des discussions doctrinales qu'auparavant. Didier Reynders ne semblait pas désirer, contrairement à son prédécesseur, trop stimuler le débat idéologique interne. On peut interpréter ce contraste comme la résultante d'une certaine

⁵³ R. DANDROY, « L'analyse des programmes de partis », in A.-P. FROGNIER, L. DE WINTER, P. BAUDEWYNS (éd.), *Elections : le reflux ?*, Bruxelles, De Boeck, 2007, p. 131. Cette méthode, dite *BUDGE et al.*, du nom de son concepteur, se fonde sur la comptabilisation et la classification des thématiques abordées par les programmes. Ainsi, aborder le domaine social fait pencher le programme d'un parti vers la gauche.

⁵⁴ In P. DELWIT, J.-M. DE WAELE (éd.), *Les présidents de parti répondent...*, Bruxelles, Labor, 1998, p. 83.

pacification intellectuelle : son leadership avait renoué avec un positionnement moins dissonant, n'éprouvait plus le besoin de se livrer à un intense prosélytisme interne. Notons qu'il renouait ainsi avec une autre tradition, organisationnelle celle-là, du mouvement libéral francophone : son peu de goût pour les congrès, *a fortiori* lorsqu'ils sont autre chose que des meetings électoraux. Par ailleurs, la résurrection d'un Centre d'études lié au parti permet à la fois d'élaborer un message plus dense, et à l'évidence – classiquement – libéral, mais elle exonère les ténors réformateurs de réellement participer à la production idéologique du MR. Le prédécesseur du Centre Jean Gol, le Centre Paul Hymans, avait sombré depuis une décennie dans une léthargie mortelle et périllicité *de facto* en 2002. Depuis sa création, le CJG se distingue par des activités et des publications nombreuses, quoique peu régulières. Elles sont, pour la plupart, de bonne tenue, tout en étant clairement marquées du sceau d'un libéralisme affirmé, et pas toujours dénuées d'accents poujadistes. Que l'on songe, par exemple, à ce *Cahier du Centre Jean Gol* consacré au logement social, et benoîtement intitulé *Casa nostra*⁵⁵... La production du Centre traque minutieusement les mesures collectivistes prises par les gouvernements auxquels le MR ne participe pas. Elle dénonce ainsi les postulats marxistes qui, selon le CJG, déterminent les politiques menées, entre autres, dans l'enseignement⁵⁶, la justice⁵⁷ ou la culture⁵⁸.

Cette forme de sous-traitance doctrinale permet au Mouvement réformateur de ne pas renoncer officiellement au libéralisme social, tout en diffusant, via le Centre Jean Gol, des thèses peu compatibles avec celui-ci. Même s'il relève typiquement du libéralisme social le *Manifeste des Réformateurs*, adopté à Rochefort en 2002, n'a pas été amendé sous Didier Reynders. L'histoire contemporaine du parti est pourtant scandée par de fréquentes révolutions doctrinales (un *Manifeste* en 1992, une *Déclaration de principes* en 1996, un autre *Manifeste* en 2002). L'irénisme de ce *Manifeste*, qui « réaffirme les principes d'humanisme démocratique »⁵⁹, ne fait aucun doute. Il condamne conjointement le « collectivisme », l'« écologisme politique », l'« extrémisme nationaliste », l'« intégrisme religieux » et « les abus du capitalisme »⁶⁰, au profit d'une fort consensuelle « éthique de la réconciliation »⁶¹. L'affirmation la plus ferme, en matière idéologique, que l'on peut trouver dans ce texte n'est pas d'essence libérale, mais paraît avoir été poussée par une des composantes de la fédération : le *Manifeste* réclame en effet un « engagement francophone » fort,

⁵⁵ « Casa nostra. Le logement en crise », *Cahiers du Centre Jean Gol*, 14, avril 2008.

⁵⁶ Voir notamment « Les valeurs libérales de l'enseignement », *Cahiers du Centre Jean Gol*, mai 2009 ; « Quel avenir pour les finances et la recherche universitaires ? », *Ibid.*, 10, janvier 2007 ou « Les enjeux de la querelle du latin », *Ibid.*, 3, février 2006.

⁵⁷ « La délinquance sexuelle. Prévenir et punir », *Cahiers du Centre Jean Gol*, 9, décembre 2006.

⁵⁸ « Un autre monde (culturel) est possible... », *Cahiers du Centre Jean Gol*, 13, septembre 2007.

⁵⁹ *Le Manifeste des Réformateurs*, Rochefort, 2002, p. 9. La revendication de cet humanisme démocratique, pourtant consubstantielle à un parti concurrent, figure aussi à l'article 1 des statuts du MR...

⁶⁰ *Ibid.*, p. 3.

⁶¹ *Ibid.*, p. 7.

pour contrer les « revendications toujours plus exorbitantes de la Flandre qui exerce un véritable chantage au séparatisme »⁶². L'aile chrétienne du MR, encartée au MCC, ou provenant de canaux plus anciens, trouve d'ailleurs, elle aussi, quelques assurances dans la doxa réformatrice puisque, confirmant en cela une disposition déjà statutaire dans les années soixante, les statuts du MR prévoient que, « pour les questions d'ordre éthique, chaque mandataire vote en fonction de ses convictions religieuses ou philosophiques »⁶³. Dès lors, le Mouvement réformateur se positionne beaucoup plus prudemment que son pendant flamand dans les débats qui ont agité la sphère politique ces dernières années

Enfin, le programme pour les élections législatives de 2007, lui, présentait des thèmes et des revendications très classiquement libéraux : « l'économie et le pouvoir d'achat », et « l'économie et l'esprit d'entreprise », en sont d'ailleurs les deux chapitres inauguraux. Mais une euphémisation sur certaines matières semble porter la trace d'un libéralisme social qui a fait ses preuves. Ainsi, exemples significatifs, le MR propose bien aux chômeurs d'« accepter, sous peine de sanction, les emplois proposés », mais il enveloppe cette requête d'une volonté de « réaffirmer un équilibre entre droits et devoirs des chômeurs ». Et, pour ce qui concerne le dossier de l'immigration clandestine, le MR propose de « consacrer le principe de régularisation individuelle »...

⁶² *Ibid.*, p. 10.

⁶³ *Statuts du Mouvement réformateur*, 2005, article 20, § 3.